مجلة علمية دولية محكمة نصف سنوية
تصدر عن مخبر الدراسات النقدية والأدبية المعاصرة جامعة تيسمسيلت/الجزائر
ISSN 2571-9882 EISSN 2600-6987
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/297
Contemporary Studies is a bi-annual open access International double-blind journal. It is published by the University of Tissemsilt, Algeria.

Volume: 10 / N°: 01 June (2026), p 131-144

Le français en Afrique et le français d'Afrique Enjeux de statut et de légitimité
French in Africa and African French: Status and Legitimacy Issues

DIAF Fredj
feradj.diaf@univ-mascara.dz
Université de Mascara
(Algerie)
Date de reception:01/03/2026 Date d'acceptation :23/05/2026 Date de publication 02/06/ 2026.

Résumé :
Le présent article se propose de réinterroger, sous une double perspective sociologique et variationniste inspirée des travaux de Pierre Bourdieu, de Gabriel Manessy et Paul Wald, la question de la légitimité du français dans les contextes africains, à travers les différentes dénominations qui lui ont été attribuées ainsi que les pratiques langagières effectives des locuteurs africains. Appuyée sur un corpus écrit et oral, et fondée sur vingt dénominations recensées, notre étude met en évidence les vicissitudes linguistiques du français dit de France au sein du marché linguistique africain, espace où s'entrecroisent des locuteurs non natifs du français, plusieurs langues autochtones ainsi que d'autres langues héritées des colonisations (l'Espagne, l'Angleterre, à titre d'exemple). Notre analyse montre comment, sous l'effet de la dynamique historique et de la mondialisation, le français dit en Afrique s'est reconfiguré en une pluralité de variétés regroupées sous l'appellation de français dit d'Afrique, dont les dénominations traduisent des enjeux à la fois linguistiques, régionaux, identitaires et culturels.
***Mots-clés** : Légitimité – Contextes africains – Désignations – Le français en Afrique – Le français africain*
Abstract
This article seeks to re-examine, from a dual sociological and variationist perspective inspired by the works of Pierre Bourdieu, Gabriel Manessy, and Paul Wald, the question of the legitimacy of French in African contexts. It does so by analyzing the various designations attributed to French as well as the actual linguistic practices of African speakers. Drawing on a written and oral corpus and based on twenty recorded denominations, this study highlights the

linguistic vicissitudes of so-called "French of France" within the African linguistic market—a space where non-native French speakers interact alongside multiple indigenous languages and other languages inherited from colonization (such as Spanish and English, for example). Our analysis demonstrates how, under the combined effects of historical dynamics and globalization, French as spoken in Africa has been reconfigured into a plurality of varieties grouped under the label "African French," whose various designations reflect linguistic, regional, identity-based, and cultural stakes.
***Keywords**: Legitimacy – African contexts – designations – French in Africa – African French*

Introduction

La littérature francophone est désignée par de multiples appellations : le monde francophone, l'espace francophone, la créativité langagière des communautés d'Afrique à travers le français, le français langue africaine (Pierre Dumont. 1990), le français en situation multilingue, le français dans les anciennes colonies françaises, le françaisen Afrique noire, le français d'Afrique noire, le français régional, la langue importée, la langue française dans le monde, la littérature étrangère d'expression française, la littérature maghrébine d'expression française ou encore la littérature-monde en français, par opposition au *français commun* (Manessy Gabriel, 1984, p 14). On peut dès lors s'interroger sur la prolifération de ces dénominations. Une première hypothèse tiendrait aux différences profondes qui caractérisent les pays francophones à travers le monde, où coexistent souvent plusieurs langues officielles, nationales et locales parlées par des locuteurs non natifs du français, celui-ci ayant été historiquement la langue du colonisateur. Cette diversité terminologique reflète ainsi la complexité des réalités sociologiques, historique et culturelles qu'elle recouvre.

Le présent article ambitionne de reformuler, sous plusieurs éclairages, une question cruciale relative à la spécificité du français dans le monde, et plus particulièrement en Afrique. Il s'agit, d'une part, d'expliciter la circulation du *français de France*sur le marché linguistique africain, où s'entrecroisent les langues nationales et les dialectes, et, d'autre part, d'explorer la concurrence de ces langues autochtones avec la langue du colonisateur. Notre réflexion porte sur des corpus situés dans une aire géographique bien précise. Partons du principe que la langue appartient à ceux qui la parlent, notre recherche s'intéresse plus particulièrement au français des Africains. Dans cette perspective, notre travail se concentre sur la spécificité de la langue française ainsi que sur son évolution dans des contextes historiques et identitaires différenciés, à travers les multiples appellations qui lui ont été attribuées.

1. Cadre de références théoriques et définition du sujet

La francophonie ne se limite pas à un pays -la France-, mais s'étend à l'ensemble des territoires anciennement colonisés par celle-ci et où le français est devenu une langue nationale, parfois appliquée, voire imposée, notamment dans les institutions administratives (école, administration,

correspondance, éducation, universités..). Cet espace est vaste : il relie plusieurs continents (Europe, Afrique, Asie, Amérique) et se caractérise par des réalités linguistiques et culturelles diverses.
Partons du principe que la langue appartient à ceux qui la parlent. La langue française n'est pas l'apanage exclusif des Français ; elle appartient à ceux qui l'utilisent, quelle que ce soit leur origine ou leur situation géographique. Comme le souligne Nicole Ricalens-Pourchot (2009, p7) la francophonie correspond à« *l'ensemble de ceux qui partagent la langue française où qu'ils soient dans le monde* ». Son usage varie toutefois selon les contextes : le français peut servir à se défendre, à dialoguer avec l'autre ou à transmettre un message. Certains écrivains ont exprimé leur rapport ambivalent avec à cette langue. KATEB Yacine affirmait ainsi « *Le français est un butin de guerre* », tandis queMalek HADDAD déclarait : « *Le français est mon exil* ». De même, Calixthe Beyala (1996) rappelle que « *Le Français est francophone, mais la francophonie n'est pas française* ». La diversité des pays et des continents concernés a engendrédes situations de plurilinguisme caractéristiques de nombreux états de la francophonie. Cette diversité peut être culturelle, linguistique, religieuse, historique, et aussi phonétique, phonologique, morphosyntaxique
Une question centrale se pose alors :quel serait le devenir du français en dehors de la France ? Plusieurs paramètres interviennent et s'entrecroisent : la relation du français avec les langues dites nationales ou locales ; la concurrence exercée par l'anglais dans les pays de tradition francophone ; l'intégration des mots issus des espaces francophone dans le français ; la situation linguistique nationale et les rapports politiques ; ainsi que les dynamiques propres au plurilinguisme. Acela s'ajoutent les réalités de la littérature francophone et les pratiques de traduction par des locuteurs africains, où le référent culturel joue un rôle déterminent.

1.1 Débat sur le statut du français en Afrique

Les réalités du français africain ouvrent un débat fécond sur sa légitimité sur le continent. Plusieurs questionnements se posent :

- Le français pratiqué en Afrique est-il un *français de l'Afrique* ou un *français dit africain* ?
- Quel est son statut face aux langues nationales ou locales?
- Quelle est sa légitimité dans un contexte postcolonial?
- Quel est la spécificité du français des locuteurs africains, porteurs de cultures et d'identités différentes de celles des Français?
- Quel français parlent les Français vivant en Afrique ?
- Quel français parlent les Africains vivant en France ?
- Quels défis qui se posent aux locuteurs, aux écrivains et aux décideurs linguistiques en France et en Afrique ?
- Quel français caractérise les générations ayant vécu la colonisation?
- Quel français pratiquent les générations africaines nées en période postcoloniale ?

- Quel est le devenir du français en Afrique face à l'émergence de l'anglais et à l'ouverture de l'Afrique à d'autres forces économiques, comme la Chine?

Ces interrogations, complexes et multidimensionnelles, touchent à des dimensions linguistiques, culturelles, identitaires, historiques et politiques. Elles invitent chercheurs et décideurs à réfléchir à l'avenir du français en Afrique dans un contexte postcolonial parqué par des recompositions constantes. Toute analyse d'une œuvre écrite en *français dit d'Afrique* doit ainsi prendre en compte l'héritage culturel du milieu de production, le statut de l'auteur (les cinq W[1]), ainsi que les politiques linguistiques propres à chaque pays africain durant la période postcoloniale. Il convient également de considérer les tensions et les reconfigurations géopolitiques contemporaines, qui conduisent certains États africains à privilégier l'anglais comme langue de la recherche et de la mondialisation, notamment dans les secteurs de l'enseignement supérieur. La situation du français en Afrique, la fois complexe et plurielle, se reflète dans la diversité des appellations qui lui on été attribuées. À ce propos, Nicole Ricalens-Pourchot (2009, p.7) a utilisé le mot *facéties* pour exprimer « *Les tours que nous joue la langue car d'un pays à l'autre, les sens des mêmes mots peuvent varier et même changer complètement* »

2. Méthodologie de recherche

La notion de l'internationalisation du français renvoie à sa présence et à sa diffusion à l'échelle mondiale, au delà des frontières nationales, ce qui atteste de son statut de langue vivante et de communication internationale. Diverses politiques linguistiques ont été mises en œuvre afin de maintenir et de renforcer la place du français, notamment dans les espaces africains. Parmi ces dispositifs figurent le recours aux médias et aux institutions internationales, telles que l''*Organisation internationale* de la *Francophonie* (OIF), ainsi que des chaines de télévisions comme France 24 (édition Afrique), des revues culturelles, et des émissions culturelles telles que "*Question pour un champion*" (édition spécial Afrique[2]).

Notre recherche sur le français *en Afrique* ou sur ce que l'on désigne comme le français *dit africain*, s'appuie sur les travaux de plusieurs linguistes. Nous nous focalisons plus particulièrement sur deux ouvrages majeurs : *Ce que parler veut dire* de Pierre Bourdieu (1982), et *Le français en Afrique noire tel qu'on le parle, tel qu'on le dit* de Gabriel Manessy et Paul (1984),

[1] Les cinq « W » sont les cinq questions: **Who** (Qui), **What** (Quoi), **When** (Quand), **Where** (Où) et **Why** (Pourquoi)

[2] Un jeu télévisé consistant et visant à connaitre, par le billet du français la diversité de l'Afrique sous forme de jeu.

Commençons par Pierre Bourdieu,

Tout acte de parole et, plus généralement, toute action, est une conjoncture, une rencontre de séries causales indépendantes : d'un côté les dispositions, socialement façonnées, de l'habitus linguistique, qui impliquent une certaine propension à parler et à dire des choses déterminées (intérêt expressif) et une certaine capacité de parler définie inséparablement comme capacité linguistique d'engendrement infini de discours grammaticalement conformes et comme capacité sociale permettant d'utiliser adéquatement cette compétence dans une situation déterminée ; de l'autre, les structures du marché linguistique, qui s'imposent comme un système de sanctions et de censures spécifiques.(Bourdieu, 1982, p. 09)

Selon Pierre Bourdieu, tout acte de parole constitue une pratique sociale inscrite dans un marché linguistique. L'acte de parole résulte, selon lui, de l'interaction de deux paramètres fondamentaux: d'une part, les dispositions socialement construites du locuteur, appelés *habitus linguistique* qui orientent ses choix discursifs et conditionnent sa capacité à produire des énoncés adaptés à une situation donnée ; d'autre part, les structures du marché linguistique, composées de mécanismes de légitimation, de sanctions et de censures. La langue devient ainsi un instrument de pouvoir symbolique : tout acte de parole est socialement situé et symboliquement marqué. Bourdieu affirme que la langue reconnue comme légitime est généralement celle qui est officialisée par l'état et pratiquée dans les institutions administratives et éducatives. Elle tend à s'imposer comme norme dominante, reléguant les autres variétés au rang de formes concurrentes, souvent subalternes ou marginalisées.

Pour leur part, Gabriel Manessy et Paul Wald montrent que le français en Afrique a connu d'importantes transformations sous l'effet de facteurs historiques, politiques, géographiques et sociolinguistiques. Initialement la langue du colonisateur et vecteur de domination, le français s'est progressivement transformé au contact des langues autochtones et des pratiques locales. Ce processus d'appropriation et d'adaptation, inscrit dans la durée, a conduit à l'émergence de variétés africaines du français, façonnées par des réalités culturelles locales spécifiques.

Les auteurs parlent ainsi de « français régional », entendu comme une variation locale du français « commun », pratiquée dans un espace géographique déterminé.

On peut tenir pour régionale toute variante locale du français dit «commun» ; «vulgaire» serait un terme préférable s'il n'était péjoratif. Il s'agit du français de tous les jours, celui que l'on parle et qu'on entend sans y penser, une langue qui, dans toute situation de communication, est neutre — qui, précisément pour demeurer neutre, doit être infiniment diversifiée, propre à toutes circonstances. Un français régional serait un français qui répondrait à cette définition sur une aire géographique déterminée mais qui, hors des limites de celle-éveillerait la surprise des indigènes et trahirait l'origine de l'étranger. *(*Manessy et Wald, 1984, p14)

Cette variation n'est ni déficiente ni inférieure : elle ne paraît étrange que lorsqu'elle est évaluée en dehors de son aire d'usage. Le français du nord de l'Afrique, par exemple, ne correspond pas à celui d'autres régions africaines. À l'intérieur même d'un pays, on observe plusieurs variétés caractérisées par des spécificités phonétiques, phonologiques, prosodiques ou lexicales. La perspective de Gabriel Manessy et Paul Wald s'inscrit donc résolument variationniste.

Ainsi, si Bourdieu montre que le français d'Afrique peut être perçu comme illégitime dans un marché linguistique dominé par la norme hexagonale, Manessy et Wald démontrent que cette variété constitue une réalité linguistique structurée, socialement fonctionnelle et digne de reconnaissance. En somme, le français africain apparaît linguistiquement légitime, mais symboliquement dominé dans l'ordre du pouvoir.

Notre recherche s'appuie sur la perspective variationniste élaborée par Gabriel Manessy et Paul Wald, ce qui permet d'éclairer la pluralité des dénominations attribuées au français sur le continent africain.

2.1 Exploration et lecture du corpus

Le corpus sur lequel se fonde notre analyse est constitué principalement de vingt appellations du français issues des aires géographiques différentes du continent africain, recensées dans l'article intitulé *Quelle légitimité pour le français d'Afrique ?*, de Sénamin Amedegnato, Ozouf (2011). Il vise à rendre compte de la pluralité des pratiques et des représentations linguistiques du français sur le continent. Pour atteindre cet objectif, nous proposons le statut du français sur le continent, puis nous proposons un classement des appellations selon leur ancrage géographique, leur statut et leurs particularités. Nous dégagerons ensuite les différentes acceptions de la notion du français sur le continent afin de mettre en évidence ses spécificités dans des espaces autres que la métropole. Enfin, nous consacrerons une analyse au français algérien, comme cas d'étude.

Observons le corpus présenté rassemble les différentes appellations du français en Afrique:

Le français d'Afrique, Ce dialecte, Certains locuteurs de la langue habitent des pays de l'Afrique, français hexagonal, de Belgique, de Suisse, du Québec, des pays d'Afrique où se parle le français, la langue française se parle sur le continent africain, des pays francophones, langue commune à divers États (le français), l'Afrique dite francophone, le français dit d'Afrique, français sur le continent, l'hétérogénéité sociolinguistique de la langue française, français d'Afrique, variété africaine du français, un dialecte africain du français, le français d'Afrique soit un dialecte du français, français international, français en Afrique noire,le français en Afrique, vernacularisation du français, locuteurs africains du français.

Le présent corpus permet d'analyser le statut et la légitimité du français en Afrique. Nous avons adopté une approche analytique visant à examiner comment les locuteurs africains conçoivent et perçoivent le français à travers le lexique relevé.

La première observationsur ce corpus montre que ce corpus peut être réparti en trois grandes catégorisations:

D'abordnous citons la catégorie géographique territoriale incluant sur les variétés et les dénominations suivantes :le français d'Afrique, le français dit d'Afrique, le français en Afrique, la langue française se parle sur le continent africain,français en Afrique noire, des pays d'Afrique où se parle le français, l'Afrique dite francophone, français sur le continent, Certains locuteurs de la langue habitent des pays de l'Afrique, locuteurs africains du français.Ensuite vient la catégorie variationniste dialectalecomprenant: Ce dialecte, un dialecte africain du français, le français d'Afrique soit un dialecte du français, variété africaine du français, vernacularisation du français, l'hétérogénéité sociolinguistique de la langue française. Et enfin, la catégorie institutionnelle normative regroupe : français hexagonal, français de Belgique, de Suisse, du Québec, français international, langue commune à divers États (le français).

Quelle conceptualisation et représentation du français sur le continent africain à travers ses dénominations et ses usages dans cette hétérogénéité sociolinguistiques?

3. Réalité du français sur le continent africain

L'auteur Sénamin Amedegnato Ozouf explore une problématique à la fois complexe et centrale dans le champ de la francophonie africaine. Il soulève une question fondamentale : le français africain est-il compatible avec le français de France, ou constitue-t-il une variété spécifique, dotée de ses propres caractéristiques et variations ?

Plusieurs pistes de recherche permettent d'interroger la nature du français africain. Comme l'affirment Robert Chaudenson et Dorothée Rakotomalala (2004, p.7), « *L'usage de la langue française dans l'espace francophone se caractérise par sa diversité* ». L'exploration de la francophonie en Afrique révèle ainsi une réalité plurielle et dynamique. La question de la norme linguistique constitue un enjeu majeur. Le débat porte notamment sur l'opposition entre un "français en Afrique", qui renverrai à la production des normes hexagonales, et un "français d'Afrique", façonné par le contact avec par les langues nationales et les contextes socioculturels locaux.

L'implantation du français en Afrique a conduit les locuteurs africains à se l'approprier pour exprimer et traduire des identités culturelles et linguistiques propres à chaque pays, voire à chaque région. Dans un environnement marqué par la coexistence de nombreuses langues et variétés dialectales, le français a développé des variations régionales et nationales. A cela s'ajoute la situation du pays où le français possède un statut de langue officielle et nationale, ce qui implique des enjeux de pouvoir dans les relations politiques et sociales.

Il convient dès lors d'examiner comment l'auteur aborde ces questions et dans quelle mesureil contribue à éclairer le débat sur la légitimité et le statut du français en Afrique.

3.1 Légitimité et le statut du français en Afrique

Le corpus étudié révèle que la notion de la francophonie en Afrique, et particulièrement la circulation du français en Afrique, revêt des particularités notamment sur le plan de la complexité et de la diversité de la langue française. Il souligne comment le français est ancré sur le continent africain, une fois qu'il change de géographie et de locuteurs, et particulièrement face à d'autres langue maternelles. Nous vous communiquons trois points qui ressortent de ce corpus :

3.1.1 Diversité des termes

Notre corpus souligne qu'il ne s'agit pas de français de la métropole, mais un français dotant d'un statut africain "*Afrique noire*". Autrement dit, il s'est africanisé. En effet, le *français en Afrique* est devenu un *français dit africain* ayant subi un modelage, sous l'effet de la culture, tant sur les plans lexical que sur les plans sémantique, morphologique, stylistique, syntaxique et celui du vocabulaire. Par ailleurs, le locuteur africain manœuvre le français en fonction de sa réalité culturelle, sociale et géographique ; nous soulignons à titre d'exemple les emprunts : *Boubou* [3] terme signifiant *vêtement*, en allant au constat que le français d'"*Afrique noire*", qui passe pour un *français africain*, a subi un détournement des mots sur les plans sémantique, phonétique, phonologique et morphosyntaxique.

3.1.2 Hétérogénéité sociolinguistique

Les extraits indiquent clairement l'hétérogénéité sociolinguistique du français en Afrique. Cela s'explique par le fait que, face à d'autres langues nationales (au Burkina Faso, nous énumérons quatre langues nationales ou locales (peul, dioula, moré, sénoufo-minianka), le français qui est langue officielle se manœuvre différemment, chaque langue nationale l'affectant en fonction de son contexte social, culturel et même religieux. Cela suggère une mise au point sur la notion de la francophonie africaine. Manessy Gabriel, Wald Paul Affirment :

Pour le linguiste du moins, un français régional peut être tout autre chose qu'un dialecte : une variété caractérisée par une grammaire différente de celle qu'on peut dégager des usages propres au français commun et telle que le lien subsistant avec ce dernier, lien manifesté par la faculté d'intercompréhension, soit constitué plus par les manifestations d'un patrimoine morphologique et lexical commun que par des concordances des structures grammaticales » (1984,p14)

3.1.3 Francophonie africaine

Le français devient une réalité langagière africaine digne d'un statut. Plusieurs pays colonisés par la France ont le français comme langue officielle (Benin, Burkina Faso, Centrafrique, Congo, Congo (RDC), Cote d'Ivoire, Guinée, Gabon…). Cela suggère que le français a ses particularités

[3]Selon le Grand Robert, *ÉTYM. 1867;* mot malinké (Guinée) désignant un singe, puis sa peau. Courant en franç. D'Afrique. Il signifie : Vêtement traditionnel africain, long et ample, porté par les hommes et parfois par les femmes

dans la sphère géographique autre que la métropole. Nous avons donc le français en Afrique, le français dit africain, le français de l'Afrique noire, le français maghrébin… Nous citons, par exemple, le fait que dans cette sphère géographique, les locuteurs africains autochtones parlent plusieurs dialectes régionaux constituant un héritage ancestral, face le français, langue du colonisateur. « *Il suffirait pour cela d'élaborer et de systématiser les transformations qu'a insensiblement imposées à la langue un siècle de transposition ; le français en Afrique serait déjà devenu an fait un français africain*. » (Gabriel Manessy, Paul Wald, 1984, P13)

Concentrons-nous à présent sur les vicissitudes du *français dit africain*, notamment sur les plans morphologique et phonétique. Nous prenons comme cadre d'analyse la variation diatopique du français sur le continent africain. Selon Françoise Gadet (2003), la variation diatopique renvoie à la tendance de toute langue parlée sur une certaine étendue géographique donnée (même si le territoire est restreint), à se morceler en usages d'une région ou d'une zone distincts. À titre de cas d'étude, nous nous focaliserons sur la structuration linguistique du français algérien, plus précisément sur la variété pratiquée dans la région de l'Oranie.

4. Le français dit algérien

Le français parlé par les jeunes Algériens n'est plus celui des Français ni celui du français standard. En effet, il accuse ses propres particularités, voire ses propres structures. Cela s'explique par le contact entre deux systèmes linguistiques et phonétiques différents : le français et l'arabe. On dit souvent, chez nous, que les jeunes n'appartiennent pas à notre époque ; ils ont leur culture propre. Nous vivons dans un monde marqué par la mondialisation et les technologies de la communication. De là, découle une production langagière spécifique aux jeunes.

La génération d'avant Internet se distingue de celle de l'ère numérique non seulement de son mode de vie et sa manière de percevoir le monde, mais aussi par son comportement langagier. Une question se pose alors : Comment expliquer ce phénomène linguistique? Peut-on considérer ce français dit algérien comme une détérioration, voire un massacre linguistique du français commun, ou plutôt une réalité linguistique digne d'analyse? Peut-on également y voir une réalité historique liée à la colonisation française, qui a duré 132 ans, ce qui mérite d'être reconnue comme un facteur déterminant? Cette pratique langagière serait-elle un résultat du passage d'un contexte marqué par l'analphabétisme à l'appropriation de la langue du colonisateur, perçue comme langue de la civilisation? Ou bien s'inscrit-elle davantage dans un contexte de la mondialisation et dans la volonté des jeunes de s'affirmer socialement et culturellement?

Quelle forme de langue adoptent aujourd'hui les jeunes ? Quelles sont les particularités de leurs productions langagières? Pourquoi optent-ils pour cette pratique ? Les lexicologues s'inspirent-ils de français dit algérien,

voire de la culture algérienne, dans l'analyse et l'interprétation du sens des mots ? Le français dit algérien constitue-t--il une variété dotée de son propre ancrage géographique? En matière de signifié, les lexicographes puisent-ils dans le français dit algérien lors de l'élaboration des dictionnaires ?

Notre pays est en pleine mutations sociale et politique. Lorsque nous nous interrogeons sur ce phénomène, nous constatons que le contact des langues, amplifié par l'essor des moyens technologiques, notamment les réseaux sociaux, a eu un impact considérable sur les jeunes. Ces nouveaux espaces de communication, en perpétuel bouillonnement, ont favorisé l'émergence des pratiques langagières dites algériennes. Il convient de signaler que ce langage, autrefois réservé à l'oral des jeunes, investit désormais la publicité et les différents médias, en particulier les réseaux sociaux. C'est de cette contraction, voire de cet écrasement, de deux ou trois langues qu'es né un langage particulier. Nous vivons à l'époque où les langues en contact opèrent une forme de fusion entre la langue A (langue vernaculaire) et la langue B (langue étrangère), produisant un phénomène langagier hybride sur les plans morphologique, syntaxique, phonologique et phonétique.

Essayons de décrire ce phénomène langagier (le français dit algérien) sur plusieurs axes: d'abord la création de syntagmes par affixation, notamment à travers la francisation de termes issus du dialecte algérien. En effet**,** les jeunes créent des mots par adjonction d'affixes (suffixes, préfixes de la langue B) à des base lexicales relevant de la langue A. Il s'agit d'éléments morphologiques susceptibles d'être ajoutés avant ou après le radical (préfixe, infixe, suffixe) afin de former une nouvelle unité lexicale. Les éléments affixés et les bases lexicales mobilisées relèvent de deux systèmes distincts. Dans une situation de communication exolingue, c'est à dire un échange entre interlocuteurs ne possédant pas la même langue maternelle, le locuteur procède l'intégration d'éléments morphologiques appartenant à la langue B à une unité lexicale de la langue A. Nous observons alors l'ajout d'un morphème minimal (monème, selon André MARTINET) servant à former un nouveau mot, come dans les exemples suivants : *Hitiste*, *manchariste*, *boqaliste*, *antimanchariste*). La structure morphologique de ces formations peut être décrite ainsi :

- Présence du suffixe français (iste) exprimant l'agent,
- Radical (hit) issu de l'arabe dialectal qui signifie *mur*

4.1 Le **néocodage et les formes d'abréviation**

Le deuxième axe sera consacré au néocodage par emprunt. Nous tentons de montrer que les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le net par exemple, ont engendré de nouveaux phénomènes langagiers. Ceux-ci s'expliquent, en partie, par un souci de brièveté, de gain de temps et d'économie d'espace graphique. Il s'agit d'une forme d'accélération et de raccourcis discursifs propres aux échanges numériques.

Nous analysons à cet effet, certaines structures issues de notre corpus. Prenons l'exemple de (Nsupprimiha) qui correspond en français standard à « je la supprime ». Cette forme constitue une structure syntaxique

caractéristique du français dit algérien. Nous en décrirons les composantes syntaxiques (pronoms, le temps, les modes verbaux), avant d'examiner l'usage des variantes. Nous chercherons à expliquer le recours aux variantes libres ou aux variantes combinatoires à partir des d'exemples attestés. Et enfin, nous analyserons les **f**ormes d'abréviations dans le français dit algérien, notamment l'aphérèse, la syncope et l'apocope. Ces procédés correspondent respectivement à la chute d'un ou de plusieurs phonèmes en position initiale, intervocalique ou finale d'un mot. Il est indéniable que les technologies numériques ont favorisé l'émergence de ces pratiques langagières nouvelles.

Prenons comme exemple les mots phrases : «Nsupprimiha » et « N'activihalek»

Le mot serait constitué de trois monèmes

- N : serait la première personne du singulier « Je »
- Supprim : constitue le radical verbal issu du français standard
- I : le nombre (singulier)
- Ha : pronom objet direct (COD), le genre est féminin, et le nombre est singulier

-la forme « N'activihalek » (je te l'active) peut être décrite de la manière suivante :

- N : serait le pronom personnel renvoyant à l'énonciateur « Je »
- Activ : serait le verbe appartenant à la langue française standard « activer »
- I : serait le signe du singulier
- HA : serait le pronom d'objet « la »
- LEK : serait Complément d'attribution « pour toi »

Nous remarquons que cette structure combine le lexique verbal français avec un système d'organisation propre à l'arabe dialectal. Sur le plan syntaxique, l'ordre des constituants suit un schéma verbal arabe, caractérisé par l'habillage du radical français des morphèmes issus de l'arabe dialectal.

4.2 Transfert phonétique

Le français parlé par les jeunes algériens ne correspond plus exactement au français standard ni à celui des locuteurs natifs français. Il représente, en effet, des particularités propres, notamment sur le plan phonologique. Cette situation s'explique par le contact de deux systèmes phonétiques distincts, le français et l'arabe, chacun régi par ses propres règles et spécificités articulatoires. La contraction de ces deux systèmes a favorisé l'émergence d'un français à coloration algérienne.

La prononciation des voyelles ainsi et des consonnes du français pose parfois des difficultés articulatoires, ce qui peut entrainer des écarts d'articulation. Posons l'exemple du mot « **opération »** tel qu'il est prononcé en français algérien.

-[paʀasj ɔ] Vs [ɔpeʀasj□]

Quels sont les changements et les transfères observés ?

a. **Chute** de**[ɔ]** en position initiale :

- Il s'agirait d'une abréviation de type aphérèse (chute d'un phonème au début d'un mot) ;
- Cette tendance peut s'expliquer par l'influence de l'arabe, langue à dominante consonantique.

b. **[p]~[b]**

Le locuteur réalise **[b]** au lieu de **[p]**, substituant ainsi un phonème à un autre qui lui est proche sur le plan articulatoire. En effet, puisque le son **[p]** appartient à la langue A (français), le sujet parlant est contraint de le remplacer par autre son **[b]** existant dans la langue B (arabe) et avec lequel il partage des traits communs:

[p] : occlusive momentanée, labiale, grave, tendue, **sourde**
[b] : occlusive momentanée, labiale, grave, tendue, **sonore**

Les sons **[p]** et **[b]**dans les deux exemples ci-dessus sont deux traits distinctifs et non pertinents (autre réalisation d'un seul phonème); ils sont donc deux variantes d'un seul phonème. Il s'agit d'une allophone de type variante combinatoire.

c. **[a]~[e] et de [ɔ] ~ [□]**

Si on fait une analyse sur la relation d'**Identité** (=) et de **Différence** (~) existant entre les sons, à savoir **[a]**et **[e],[ɔ] et [□]** on s'aperçoit que chaque son est **remplacé** par un autre son avec lequel il a **des traits communs**:

[a]~[e]

[a] ► langue en avant ◄ **[e]**
↓ ↳► lèvres écartées ◄↳ ↓

mâchoire très ouverte mâchoire fermée

[ɔ] ~ [□]

[[ɔ]] ► langue en arrière ◄ **[□]**
↓ ↳► lèvres arrondies ◄↳ ↓

mâchoire ouverte mâchoire plus ouverte

Puisque les sons **[e]** et **[□]** appartiennent à la langue A (français), le sujet parlant est contraint de les remplacer respectivement par autre son **[a]** et**[ɔ]** existant dans la langue B (arabe) et qui leur ressemblent.

[ɔ] et [□]

Les sons (pas couple) **[a]~[e]**et**[ɔ] ~ [□] dans les deux exemples ci-dessus** sont deux traits distinctifs et non pertinents (sens n'a pas changé) ; ils sont deux variantes d'un seul phonème. Il s'agit d'une allophone : variante combinatoire.

Les oppositions observées dans ces exemples n'affectent pas le sens dans le contexte de communication. Il s'agit de variantes phonétiques relevant d'une réalisation contextuelle influencées par de système phonologique de

la langue première. Dans certains cas, lorsque le son appartenant à la langue A ne possède pas d'équivalent dans la langue B, le locuteur est contraint de le supprimer. C'est le cas, à titre d'exemple de « Ali » au lieu de « ʕali » , en arabe (علي).

Conclusion

Nous avons tenté de répondre à notre problématique, qui consistait à rendre compte de l'ensemble des dénominations du français sur le continent. Ces dénominations renvoient à des appellations d'ordre géographique, normatif et territorial. Cette diversité a permis d'ouvrir un débat fécond concernant sur le statut et la légitimité du français en contexte africain. Le questionnement central s'articule autour de la dichotomie suivante : s'agit-il du *français de l'Afrique* ou d'un *français dit africain* ? Cette interrogation repose sur trois paramètres fondamentaux : le lieu (hors de l'hexagone), les locuteurs (autochtones) et l'environnement sociolinguistique (marqué par la concurrence des langues nationales et locales). Ces trois paramètres apparaissent stratégiques dans la mesure où ils invitent les chercheurs et les linguistes à reconsidérer la question de légitimité et de variation du *français en Afrique*.

Notre analyse s'appuie sur les travaux de deux linguistes : Pierre Bourdieu (1982), dans une perspective sociologique, et Gabriel Manessy et Paul (1984) dans une approche variationniste. Notre corpus, constitué de vingt appellations, a permis de consolider l'argumentation développée dans cet article. Ces appellations attribuées, recensées notamment dans les travaux de Sénamin Amedegnato Ozouf (2011) consacrés à la question de la légitimité du français d'Afrique, témoignent de la pluralité des désignations et des positionnements théoriques. Selon Pierre Bourdieu, tout acte de parole constitue une pratique sociale inscrite dans un marché linguistique ; le locuteur dispose d'un *habitus linguistique* orientant ces choix discursifs. Dans cette perspective, existe une langue légitime, officielle et reconnue, tandis que les autres variétés se trouvent en position concurrente et souvent marginalisée. L'une est dominante et conforme à la norme ; l'autre est perçue comme inférieure, variante et dépourvue de la légitimité normative. À l'inverse, Gabriel Manessy et Paul Wald soulignent que le français sur le continent a connu des vicissitudes remarquables liées à la dynamique historique, aux politiques linguistiques, aux déplacements géographiques et aux réalités sociolinguistiques, notamment la concurrence entre la langue du colonisateur et les langues autochtones. À cela, l'appropriation du français par des locuteurs autres que ceux de la métropole. Au fils du temps, le français s'est ainsi adapté, transformé et approprié, donnant lieu à l'émergence de variétés africaines façonnées par des réalités culturelles locales spécifiques.

Il en ressort une caractérisation du français en Afrique comme un *français d'Afrique,* marqué par une africanisation perceptible que les plans sémantique, morphologique, stylistique, syntaxique et lexical. Les extraits

analysés permettent de distinguer trois grandes catégories de désignation du français sur le continent. D'abord, la catégorie géographique territoriale comprenant sur les appellations suivantes (le français d'Afrique, le français dit d'Afrique, le français en Afrique..) ; ensuite la catégorie variationniste dialectale incluant des termes tels que (ce dialecte, variété africaine du français, vernacularisation du français, l'hétérogénéité sociolinguistique) et enfin, la catégorie institutionnelle normative regroupant le français hexagonal, le français international...

Dans le dernier point, le protocole de recherche a porté sur l'étude du français algérien, précisément dans la région de l'oranie. L'analyse met en évidence un phénomène de la contraction ou de l'écrasement de deux ou trois langues, ayant donné naissance à un néocodage. Ce dernier se manifeste sur les plans morphologique, syntaxique, phonologique et phonétique.

Bibliographie

- CalixtheBeyala, *L*es *honneurs perdus.* 1996Paris. Albin Michel.
- Gadet, Françoise. (2003). *La variation*. In M. Yaguello (Ed.), *Le grand livre de la langue française* (pp. 91–152). Paris, France : Seuil.
- Manessy Gabriel, (1984). Wald Paul. Le français en Afrique noire tel qu'on le parle, tel qu'on le dit. Nice : Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, pp. 5-117
- Nicole Ricalens-Pourchot. (2009), *Les facéties de la francophonie*. Éd. Armand Colin,
- Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire,* 1982, Librairie Arthème Fayard
- Robert CHAUDENSON et Dorothée RAKOTOMALALA (2004), *Situations linguistiques de la francophonie: état des lieux*, agence universitaire de la francophonie, Québec, Canada,
- Sénamin Amedegnato, Ozouf. « Quelle légitimité pour le français d'Afrique ? ». *Légitimité, légitimation*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, https://doi.org/10.4000/books.pub.36413.